



Les ressources humaines dans le domaine de la santé en soins de santé mentale axés sur la collaboration : Surmonter les obstacles au Canada

Dans cet article, l'auteur expose sa compréhension des grandes questions et tendances entourant les ressources humaines dans le domaine de la santé et les soins en santé mentale axés sur la collaboration au Canada. Dans ce type de modèle de soins, les obstacles à surmonter en matière de ressources humaines comprennent : les lois et les politiques, la rémunération, la définition du champ de pratique et la responsabilité professionnelle. D'autres barrières nuisent à la formation interprofessionnelle et minent le soutien entre pairs. Les démarches et solutions proposées pour éliminer ces obstacles sont fondées sur l'expérience acquise au Canada et à l'échelle internationale. L'auteur termine son article en formulant des recommandations essentielles et en énumérant les divers éléments qui devront faire l'objet de recherches plus poussées.

Principales constatations

- Les fonds alloués à la prestation de soins de santé mentale axés sur la collaboration sont limités. Pour soutenir ce modèle de soins à long terme, il faudra créer de nouvelles stratégies de financement et de rémunération, et mettre en place des mesures incitatives.
- Des stratégies et des politiques détaillées devront être élaborées afin de mettre sur pied des effectifs de travailleurs en santé mentale plus efficaces et aptes à régler les problèmes liés aux pénuries, à la charge de travail, à la planification, à l'accès aux données sur les prestataires de soins en santé mentale et aux lacunes en matière de services.
- Même si certains progrès ont été réalisés quant à la réforme des lois et des règlements visant l'adoption de champs de pratique axés sur la collaboration, ils varient d'une province ou territoire à l'autre. On est à étudier diverses options afin de doter la pratique en collaboration d'infrastructures juridiques.
- Il est possible que les prestataires de soins soient réticents à participer à ce type de modèle parce que les répercussions que pourraient avoir la négligence et la responsabilité professionnelles sur la concrétisation du modèle de soins en santé mentale axés sur la collaboration et sur l'imputabilité des divers intervenants sont encore nébuleuses. Des dialogues et des travaux de recherche ont été amorcés afin d'étudier l'application des réformes portant sur la négligence professionnelle à la pratique en collaboration.
- La formation interprofessionnelle est prioritaire au niveau fédéral. Cependant, des progrès s'imposent aux niveaux provincial et territorial, ainsi qu'à celui de la pratique.
- Les programmes de soutien entre pairs ont joué un rôle prépondérant dans le rétablissement des personnes atteintes de maladie mentale et de toxicomanie au sein des diverses collectivités canadiennes. Davantage d'études sont nécessaires pour que nous puissions mieux comprendre l'interaction des programmes de soutien entre pairs avec les prestataires de soins en santé mentale ainsi que leur rôle en matière de soins de santé mentale axés sur la collaboration.

Ce document fournit un sommaire du rapport intitulé *Les ressources humaines dans le domaine de la santé en soins de santé mentale axés sur la collaboration*.

Le rapport est publié en français et en anglais. Visitez notre site Web à www.iccsm.ca, ou communiquez avec le :

Secrétariat de l'ICCSM
Tél. : (905) 629-0900
Courriel : info@iccsm.ca

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles du secrétariat de l'ICCSM et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations membres de l'ICCSM ou de Santé Canada.

Le financement de l'ICCSM provient du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires de Santé Canada.